

Document explicatif : passages de la frontière et centres d'isolement

Au 24 mars 2020

Interdiction des déplacements

Le 21 mars 2020, l'administratrice en chef de la santé publique (ACSP) a pris un arrêté interdisant tout déplacement (par avion, voie terrestre ou voie maritime) vers les Territoires du Nord-Ouest (TNO), avec [quelques exceptions](#). **En vertu de cet arrêté, tous les résidents des TNO qui reviennent doivent impérativement s'isoler à Yellowknife, à Inuvik, à Hay River ou à Fort Smith pendant deux semaines (14 jours).**

Remarque : les résidents qui reviennent aux TNO ne sont PAS autorisés à s'isoler dans une autre collectivité que Yellowknife, Fort Smith, Hay River ou Inuvik. Il s'agit d'une mesure visant à éviter une surcharge de travail pour les centres de santé dans les petites collectivités éloignées et à s'assurer que les personnes exposées à la COVID-19 se trouvent à proximité d'hôpitaux ou de centres de santé bien équipés.

L'Organisation de gestion des urgences est responsable d'appliquer l'arrêté interdisant tous les déplacements aux Territoires du Nord-Ouest en :

- établissant des centres d'isolement à Yellowknife, Inuvik, Hay River et Fort Smith;
- interceptant tous les voyageurs dans les aéroports de Fort Smith, Hay River, Inuvik et Yellowknife, et aux points d'entrée terrestres d'Enterprise, de Fort Smith, de la route de la Liard et de la route Dempster.

Passages de la frontière et points de contrôle

Des points de contrôle ont été érigés aux points d'entrée d'**Enterprise** et de **Fort Smith**.

La **route de la Liard** a été fermée le 22 mars 2020, car les personnes qui passent cette frontière ont accès à plusieurs collectivités et doivent parcourir une grande distance pour arriver à Hay River et s'isoler, ce qui est très préoccupant.

La route **Dempster** est fermée depuis le 21 mars 2020 en raison d'un blizzard dans la région de Beaufort-Delta. Un point de contrôle sera érigé sur cette route lorsqu'elle sera rouverte.

Auto-isolement

Si vous devez vous isoler ou si vous avez des questions sur l'auto-isolement, envoyez un courriel à protectnwt@govt.nt.ca ou composez le **1-833-378-8297**. Si vous êtes incapable de vous isoler à la maison de façon sécuritaire, vous serez dirigé vers un centre d'auto-isolement à Yellowknife, à Hay River, à Fort Smith ou à Inuvik.

Pour en savoir plus sur l'auto-isolement : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/maladie-à-coronavirus-covid-19/auto-isolement>

Centres d'isolement

Des centres d'isolement ont été établis à Yellowknife, à Inuvik, à Hay River et à Fort Smith.

Les résidents qui reviennent aux TNO et qui n'ont pas d'endroit où rester dans ces collectivités seront dirigés vers un centre d'isolement.

Les résidents de Yellowknife, Hay River, Fort Smith et Inuvik peuvent s'isoler à la maison s'ils ont un « plan d'isolement ».

Le numéro de téléphone de ces centres d'isolement sera transmis au public dès qu'il sera disponible.